

*Taxe d'accise—Loi*

ans et qui doivent maintenant acquitter des impôts indirects lourds et déraisonnables pour permettre au gouvernement, qui réclame de plus en plus de revenus, d'assouvir sa cupidité.

● (1640)

Le gouvernement peut bel et bien dire à la population d'utiliser les moyens de transport en commun. C'est une excellente chose à Ottawa, la capitale, dans l'agglomération de Toronto ou d'autres grands centres. Mais il y a peu de moyens de transport en commun dans les régions rurales du Canada et dans la plupart d'entre elles ils ne seraient pas rentables. Par exemple, la circonscription de Parry Sound-Muskoka, d'une superficie d'environ 10,000 milles carrés, compte 61,000 habitants. Je sais que dans la propre circonscription de Votre Honneur dans le nord-ouest de l'Ontario il y a peu de moyens de transport en commun.

Autrement dit, que deviendrait le simple citoyen sans sa voiture? Pour revenir aux pauvres travailleurs, c'est parce que la vie à la campagne coûte moins cher qu'ils choisissent d'y vivre. Les taxes n'y sont pas aussi élevées. Les retraités et les vieillards pensionnés d'établissement dans des maisons de ferme, quitte à aller en ville de temps à autre pour faire leurs emplettes, consulter le médecin et le reste. Ce sont ces gens-là qui subissent les rigueurs de cette taxe de 10c. sur le gallon d'essence, et j'espère que le gouvernement songera un peu à eux. Pour ce qui est de l'ensemble des hommes d'affaires, des commerçants et de leurs semblables, ils auront droit à un remboursement. Comme le signalait le député de Waterloo-Cambridge (M. Saltsman), où donc le simple travailleur pourra-t-il rattraper cette taxe dans ses dépenses? Même si le ministre changeait complètement d'attitude, la plupart d'entre eux ne gagneraient pas suffisamment pour avoir droit à un remboursement de la taxe.

Comme nous le savons, monsieur l'Orateur, la taxe imposée au consommateur est supérieure à la taxe de 10c. annoncée par le ministre à la Chambre. La taxe est perçue au niveau du producteur et il est bien connu qu'au moment où elle est perçue au niveau du producteur, le montant payé au niveau du consommateur est supérieur au pourcentage perçu au sommet. La hausse se chiffrera plus vraisemblablement à 12c. le gallon, et quand on songe à la hausse de 5c. qui sera imposée en août, et qui sera probablement plutôt de l'ordre de 6 ou 7c. au niveau du consommateur, c'est d'une hausse de près de 18c. le gallon qu'il s'agit. Il n'y a pas très longtemps encore, je payais 72 à 73c. le gallon pour de l'essence de première catégorie. J'ai fait hier le plein à Mattawa en m'en revenant de Sudbury, et j'ai payé 88.9c. le gallon.

Cela m'amène à parler d'une autre affaire que je n'aime pas, et c'est ce .9c. le gallon. J'ai demandé à ce concessionnaire pourquoi il n'affichait pas 89c. le gallon. Je lui ai dit que je n'aimais pas ce prix de 88.9c. et je lui ai demandé quand il changerait. Il m'a répondu: Probablement quand on établira le prix de l'essence à \$1 le gallon. Je sais que le ministre n'en est pas responsable, mais nous voyons tous ce 79c. ou 88c. en grosses lettres avec un petit .9 en bas dans le coin. C'est bien contraire aux principes de mes ancêtres écossais, monsieur l'Orateur.

Le ministre des Finances essaie de soutenir que cette augmentation de la taxe d'accise entraînera une diminution de l'utilisation de l'essence et ainsi une conservation de l'énergie. Il devrait savoir qu'il n'en est rien. Quand une nouvelle taxe est ajoutée à un produit que le consommateur veut ou doit avoir, il continue tout simplement à

l'acheter au nouveau prix. Je crois qu'on l'a prouvé avec la taxe sur certaines boissons, whisky, bière et vin. Je suis de ceux qui s'opposent pas trop vivement à ce genre de taxe parce que je ne contribue pas beaucoup aux recettes que le gouvernement en tire. Bien que je sois sobre, j'ai beaucoup d'amis qui boivent, et je paie donc une part des recettes provenant de cette taxe. Mais ce ne serait pas un tort que de réduire la consommation de certaines de ces boissons; le pays s'en retrouverait beaucoup mieux sans eux.

Il est bien démontré que la conservation n'est pas rattachée au prix que les consommateurs paient pour un produit, une denrée ou un service, et c'est de la pure supercherie de la part du gouvernement que d'essayer de justifier cette dernière augmentation des prix de l'essence par la conservation des hydrocarbures. Le gouvernement parle de conservation et de restriction dans les dépenses, et il calcule en même temps les recettes qu'il tirera des nouvelles taxes.

Puis il y a la noble initiative de réduire les taxes sur les matériaux d'isolation. Le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Danson), responsable de cet affreux fouillis qu'est devenu le marché de l'habitation, déclare publiquement qu'il ne pourra atteindre le nombre de mises en chantier qu'il s'était fixé il y a quelques mois. A la Chambre, cet après-midi, il a été raillé par notre critique en matière de logement sur le chiffre révisé de 210,000 à peut-être 180,000 au mieux, ce qui n'augure pas bien pour un grand nombre de Canadiens qui se cherchent un logement. Le ministre savait quand il a fait cette prévision très optimiste quels étaient les vrais problèmes du logement. Certains d'eux étaient la taxe fédérale sur les matériaux de construction, la pénurie de fonds hypothécaires à faible taux d'intérêt et l'absence de politique nationale de l'habitation qui s'harmonise avec les politiques des villes et des provinces et répond à leurs besoins. Les ministres du logement disposent depuis très longtemps des renseignements nécessaires à l'élaboration d'une politique fédérale du logement, et le ministre actuel n'y fait pas exception.

J'ignore si le ministre responsable du logement a jamais cherché à convaincre ses collègues du cabinet de supprimer la taxe fédérale sur les matériaux de construction pour essayer d'encourager les mises en chantier, mais je sais que l'opposition bat de ce tambour auprès du ministre des Finances depuis des années. Cela aiderait peut-être à réduire le coût des habitations. Mais la taxe existe toujours, et le problème de la contribution et du prix des maisons s'aggrave au lieu de s'améliorer. J'ignore en outre si le ministre a tenté d'obtenir plus des 200 millions de dollars annoncés dans le budget, mais, s'il l'a fait, monsieur l'Orateur, tout ce que je puis dire c'est qu'il n'a sans doute pas l'appui de la majorité du cabinet. D'après moi, le ministre des Finances s'est montré à la hauteur d'une tâche très difficile, et tout le monde le reconnaît. Il doit étaler l'argent sur une couche à la fois plus mince et plus étendue possible, pour couvrir le plus grand nombre de postes de dépenses gouvernementales.

J'aimerais maintenant parler au nom des dizaines de milliers de Canadiens qui chôment depuis des mois, et même des années, et qui ne figurent pas dans les statistiques du gouvernement sur le chômage. Ils constituent une légion fantôme, une légion de gens oubliés qui n'ont plus droit aux prestations de chômage et dont le nom ne figure plus dans les listes des bureaux d'assurance-chômage. Je pense que si l'on tenait compte d'eux dans les statistiques du gouvernement, le taux de chômage réel serait de 8 ou 9 p. 100, ce qui représente de 800,000 à un million de chô-